

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

Etaient présents sous la présidence de M. Francis VOGT, 1^{er} Adjoint au Maire

Mmes et MM. les Adjointes : MISSLER, BRASSEUR, GAENG, EYERMANN

Mmes et MM. les Conseillers : KARMANN, CAKICI, BOUR, SCHNELL, WIESSER, OLIGER, SCHMITT P., KRACKENBERGER, LETZELTER, SCHMITT C., SALLERIN, DESCOURVIERES, NOMINE

Absents excusés : HUMBERT, GOBER, OZEN

Procuration : M. HUMBERT à M. VOGT, Mme GOBER à M. BRASSEUR et M. OZEN à Mme CAKICI

Assistaient, en outre, Mme Marianne HUTH, Responsable du service financier.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

18 conseillers étant présents, et 3 conseillers absents ayant donné procuration, le quorum est atteint.

L'assemblée désigne Jacques BRASSEUR comme secrétaire de séance (article L 2121-15 CGCT).

Point n° 1. Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Exposé des motifs :

Monsieur Francis VOGT, 1^{er} Adjoint au Maire, informe que le Conseil Municipal est réuni en application des articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148 du code électoral pour l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de la Moselle. Il rappelle que l'arrêté préfectoral du 15 juin 2017 porte convocation du Conseil Municipal de Bitche le vendredi 30 juin 2017 à 20h afin de désigner précisément les délégués titulaires et suppléants qui éliront les Sénateurs le dimanche 24 septembre 2017. Cette élection qui se déroule au suffrage universel indirect, fait intervenir un collège de grands électeurs constitués des élus du département.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du C.G.C.T résultant du dernier renouvellement général de mars 2014 (L. 284)

Monsieur Francis VOGT, 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur Francis VOGT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Il est composé le jour du scrutin par :

- MM KRACKENBERGER, WIESSER, en leur qualité de Conseillers Municipaux les plus âgés
- MMES DESCOURVIERES, CAKICI, en leur qualité de Conseillères Municipales les plus jeunes

A l'ouverture du scrutin, une seule liste a été déposée et enregistrée. Il s'agit de la liste d'Union des délégués du Conseil Municipal de Bitche et de leurs suppléants

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Dispositif :

VU le Code Electoral et notamment les II et III du Livre 2^{ème} ;

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DLC/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle suppléants ;

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales ;

VU le procès-verbal du 30 juin 2017 concernant l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 30/06/17 pour élire les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Considérant que conformément à l'article L 284 du Code Electoral et à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2017, le Conseil Municipal de Bitche est appelé à élire 15 délégués pour les titulaires et 5 délégués pour les suppléants. Le choix ne peut porter ni sur un Député, ni sur un Sénateur, ni sur un Conseiller Régional, ni sur un Conseiller Départemental ;

Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, la désignation des délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Entendu l'exposé de Monsieur Francis VOGT 1^{er} Adjoint au Maire, il est procédé à l'appel des candidatures puis aux opérations de vote :

Les résultats, après vote après bulletin secret sont :

Bulletins dans l'urne :	21
Blancs, nuls, vide :	0
Suffrages exprimés :	21

Après opérations de vote et dépouillement dans l'ordre sont élus Délégués Titulaires sur la liste d'union des délégués du conseil municipal de Bitche et de leurs suppléants:

M. HUMBERT Gérard
Mme CAKICI Nurgul
M. VOGT Francis
Mme SCHNELL Véronique
M. MISSLER Gérard
Mme NOMINE Josiane
M. BRASSEUR Jacques
Mme GOBER Brigitte
M. GAENG Jacquy
Mme DESCOURVIERES Delphine
M. KARMANN Denis
Mme LETZELTER Elisabeth
M. WIESSER Roland
Mme SCHMITT Christiane
M. KRACKENBERGER Bernard

Après opérations de vote et dépouillement dans l'ordre sont élus Délégués Suppléants sur la liste d'union des délégués du conseil municipal de Bitche et de leurs suppléants

Mme BOUR Hélène

M. OLIGER Joël

Mme SCHMITT Patricia

M. SALLERIN Serge

Mme NEUFELD Christelle

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur VOGT clôture la séance à 20h19.

Le secrétaire de séance,
Jacques BRASSEUR

